

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

ANNEXE IV

NOTICE PERMIS D'AMENAGER

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE




Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

PA-02		Commune de Bages Permis d'Aménager / Parking relais et intersections Notice	
Indice	Date	Description	Dessiné par Vérfié par
A	2022.09.30	Création	EA JT
 Architecte Urbaniste Agence TORRES BORREDON 2 rue de Chambréry 31500 Toulouse 05 61 12 37 81 - contact@puva.fr		 BET VRD Atelier Infa 20 avenue de l'Europe 31520 Ramonville saint Agne Tél: 05 61 12 36 52	
 Mairie d'Ouvrage Commune de Bages Pl. Jun. 1907 11100 Bages			

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



I. TERRITOIRE

commune en promotoire sur les rives de l'Étang Bages-Sigean

NOTE GÉNÉRALE SUR LE CONTEXTE LE PÉRIMÈTRE DES PROJETS

aménagement d'un parking relais et la requalification de deux intersections dans le centre-bourg

III. L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RELAIS AU PIED DU CENTRE-BOURG DE BAGES

IV. LA REQUALIFICATION DES INTERSECTIONS DE LA RUE DES ANCIENS MOULINS ET DE LA RUE DE L'ANCIEN PUIITS

I.TERRITOIRE

Une commune en promontoire sur les rives l'Étang Bages-Sigean

La commune de Bages, aux abords de la ville de Narbonne, s'est développée sur les rives de l'étang de Bages-Sigean. Il s'agit d'une petite commune de près de 800 habitants au patrimoine architectural et paysager singulier.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



Implantation projet
Limites communales



pour une ville aimable
+ Atelier Infra

NOTE GÉNÉRALE SUR LE CONTEXTE ET LE PÉRIMÈTRE DES PROJETS

Généralisation d'un parking relais et la requalification de deux intersections dans le centre-bourg

CONTEXTE

Les objets d'aménagements présentés ci-après concernent la formalisation d'un parking relais à l'entrée de Bages et la requalification de deux intersections au sein du cœur historique de la commune. Cette dernière a été réalisée sur les rives de l'étang de Bages-Sigean, dont le centre-bourg est historiquement établi sur un pronontoire, les habitations occupant les berges nommées la «rivière».

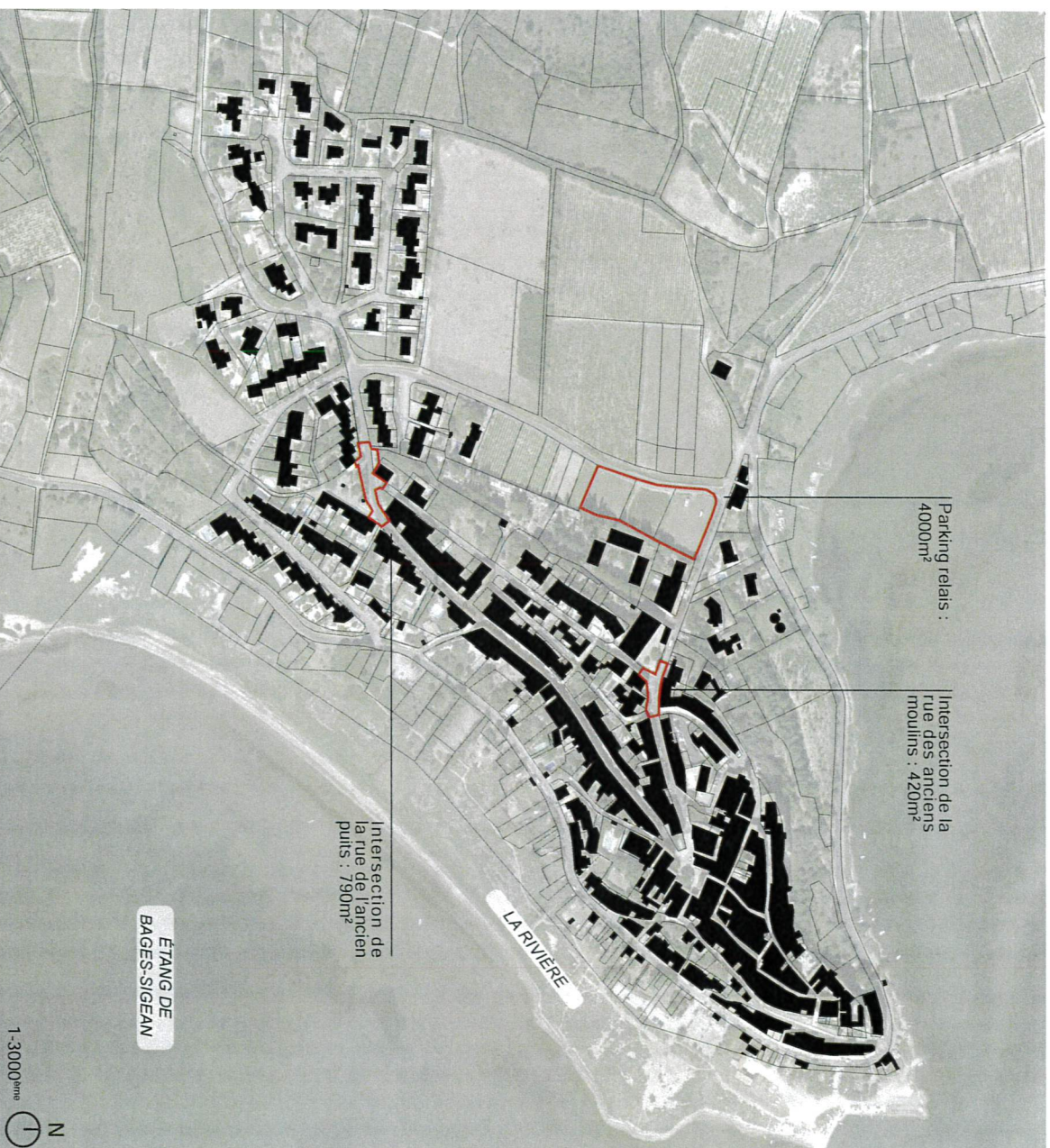
Le diagnostic et une étude de programmation pour l'aménagement de la rivière ont été menés par l'agence PUVA, également en charge de la mise en œuvre de ces aménagements s'intégrant dans une démarche globale portée sur le devenir de la commune, de son patrimoine bâti et paysager.

L'ambition de la municipalité, pour la préservation du littoral et de l'identité de la commune, est de limiter l'accès des véhicules exclusivement aux riverains, sur les berges et dans le centre-bourg. Pour cela un parking informel est déjà en place au pied de la commune et nécessite d'être formalisé. Aujourd'hui, c'est un projet nécessaire, d'autant plus qu'en saison touristique Bages se remplit sous l'affluence des visiteurs qui se garent, sans considération pour la faune et la flore, sur la rivière et dans le centre-bourg. La requalification des deux intersections à quant à elle vocation à valoriser le cœur de la commune, son patrimoine, mais aussi à réduire la vitesse des véhicules restant tout en affirmant la place prioritaire du piéton dans le bourg.

PÉRIMÈTRE DE PROJET

Le projet de parking relais se situe au pied de la commune. Il est réparti sur trois parcelles, les parcelles OA 0013, OA 0012 et OA 0011 qui couvrent une surface de près de 4000m².

Les intersections s'établissent comme des entrées de bourg. L'intersection de la rue des anciens moulins est l'entrée principale de la commune depuis a Narbonne et l'autoroute. L'intersection de la rue de l'ancien puits marque quant-à-elle, l'entrée du cœur historique depuis le sud de la commune. Ces deux intersections sont des espaces publics et n'ont pas de matricules à la manière des parcelles cadastrales.



ETANG DE BAGES-SIGEAN

III. L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RELAIS AU PIED DU CENTRE-BOURG DE BAGES

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE





PLAN GUIDE

de programmation pour l'aménagement de la rivière menée en 2021



Comme énoncé précédemment, en 2021 une étude de programmation pour l'aménagement de la rivière de Bages à été menée. Cette dernière répartie sur une année était constituée de trois phases. Une première de diagnostic à l'issue de laquelle des enjeux étaient esquissés. Une deuxième explorant dans le détail les potentialités d'aménagement et de programmation et enfin une troisième et dernière phase dite de stratégie opérationnelle. Le plan guide et les extraits qui suivent sont issus de ce travail et démontrent de l'intérêt de la création d'un parking relais dans une stratégie d'aménagement à l'échelle de la commune.

ENJEUX DU PLAN GUIDE

Extrait de l'étude de programmation pour l'aménagement de la rivière menée en 2021

I. UNE LECTURE DU PROJET EN PLUSIEURS ENTITÉS.



Afin d'envisager la requalification du village et son lien à l'étang, il apparaît important de proposer des solutions spatiales aux conflits d'usages qui sont associés aux espaces de la pointe nord. En effet, la pratique de la pêche Bageote est un élément patrimonial et identitaire qui nourrit le lien qu'entretient le village avec les étendues d'eau depuis plusieurs siècles.

De plus, il apparaît important de valoriser les paysages de la lagune. Cette interface entre le village et l'étang doit voir son identité se dessiner avec cohérence tout au long du village, aux abords de la rue de la rivière. La diversité des ambiances paysagères de cette lagune et son gradient d'anthropisation imposent une lecture en deux séquences. L'une prenant la forme d'un parc, l'autre prenant celle d'un espace naturel protégé. Principale circulation du village, la rue de la rivière verra son épaisseur changer afin de lui adjoindre une continuité piétonne longeant tout le village du Sud au Nord. Dans le même temps, le traitement de cette nouvelle épaisseur pourra permettre d'encourager les pratiques de fleurissement et d'appropriation des pieds de porte par les habitants, offrant ainsi au village une identité colorée et vivante. Enfin, la création de nouvelles solutions de stationnement en petite poche le long de la rue de la rivière ou sous forme de parkings relais aux portes du village permettra de canaliser l'afflux de véhicules à la saison estivales au cœur du village.

Légende:

- Séquence 1. La rue de la rivière: De nouvelles épaisseurs pour de nouvelles mobilités autour de Bages.
- Séquence 2. Aménagement de la pointe nord
- Séquence 3. Aménagement du parc de la lagune.
- Séquence 4. La lagune protégée.
- Séquence 5. Aménagement des parkings relais : Créer des solutions de stationnement aux portes du village.
- La continuité piétonne du chemin de l'An-guille.
- Les traversées du village vers le lac.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



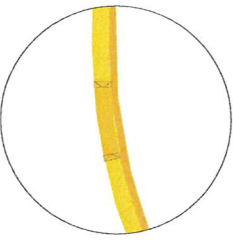


LES JEUX DU PLAN GUIDE

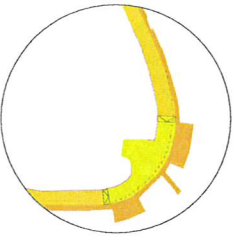
Etat de l'étude de programmation pour l'aménagement de la rivière menée en 2021

1. LA RUE DE LA RIVIÈRE

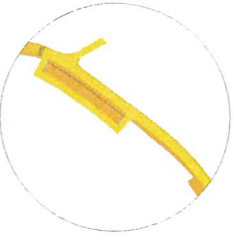
a) Organisation, aménagement et principe de circulation



Les plateaux en entrée de village sont au nombre de 5. Il en existe 2 au Nord et 3 au Sud. Ils imposent aux véhicules de ralentir et signalent l'entrée dans la zone de partage.



Marqué par une matérialité différente (opus incertum, ou enrobé grenallé), ces tronçons de la rue de la rivière mettent en évidence des traversées et des espaces d'intérêt le long de cet axe.



Chemins et poches de stationnements sont faits de stabilisé renforcé. Ces aménagements sont au même niveau que la rue de la rivière. Des potelets marquent la séparation entre le piéton et le carrossable.



75 m 0 m

Pour une ville aimable
Cornet environnement + LUU
75 m 150 m

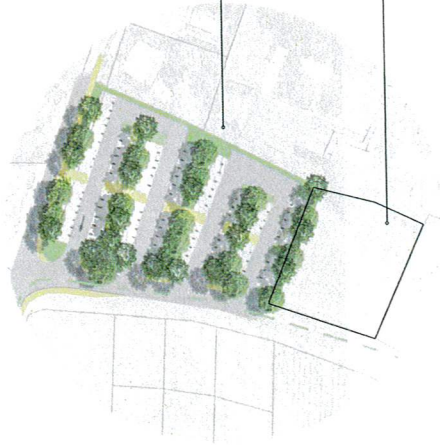
- Plateau traversant en opus incertum / Changement de matérialité de la voirie pour marquer une traversée.
- Chaudoudu, voie profil page 7
- Plateau traversant aux entrées de village.
- Chemins et stationnements en stabilisé renforcé.
- Plateau bois à la resserre de vente du produit de la pêche.
- Linéaire de bordures et de caniveaux.
- Restructuration de la voirie.

ENJEUX DU PLAN GUIDE

Extrait de l'étude de programmation pour l'aménagement de la rivière menée en 2021

5. LES PARKING RELAIS:

a) Offrir au village une réponse à l'afflux estival de véhicules.



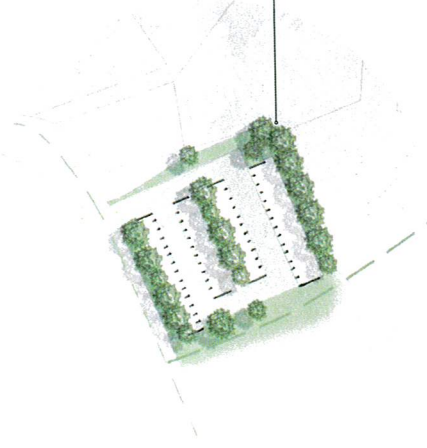
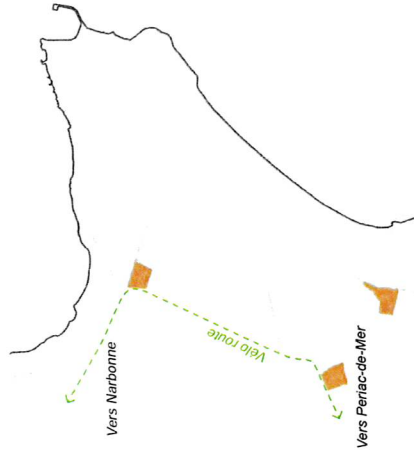
Au Nord de Bages, un parking d'une capacité de 65 places est créé sur deux parcelles agricoles déjà dédiées au stationnement temporaire.

Cette aire de stationnement permet de limiter l'afflux de véhicules au cœur du village et sur la rue de la rivière. Des masses végétales viennent intégrer ce parking aux abords du village et créent de l'ombre pour les véhicules.

Extension possible du parking, notamment pour l'accueil de camping-cars.

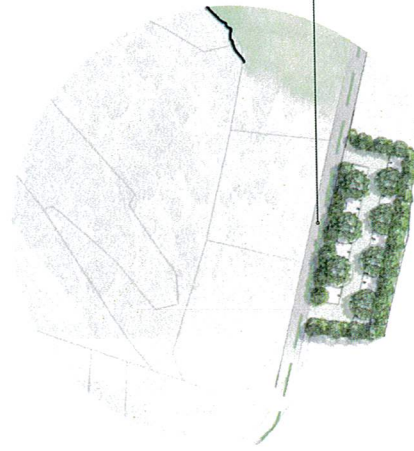


Les berges de Garonne - commune de Grenade-sur-Garonne - PUVA



Au sud de Bages, à proximité directe de la vélo route, un parking d'une capacité de 50 places est créé sur une parcelle agricole.

Cette aire de stationnement a rôle de parking étape pour les usagers de la vélo-route venant de Payriac-de-Mer et contribue, avec les autres parkings, à décharger le centre-bourg en stationnements et véhicules.



Au Sud-est de Bages, cette aire de stationnement se situe en entrée de village en venant de Periac-de-Mer. D'une capacité de 30 places, elle permet, elle aussi, de limiter l'afflux de véhicules au cœur du village et sur la rue de la Rivière.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

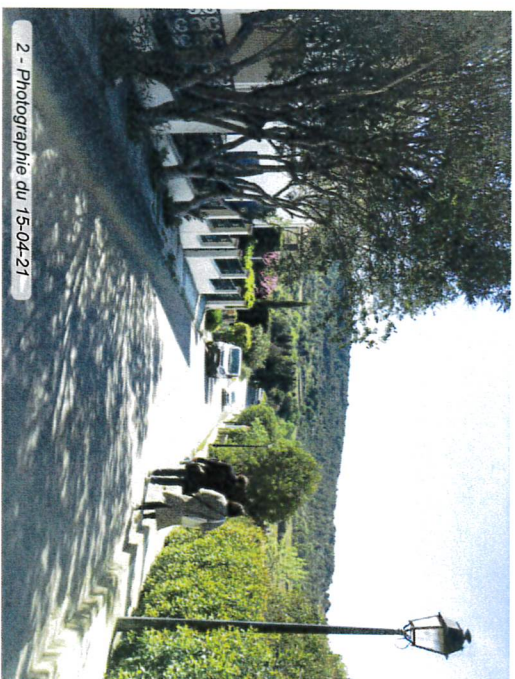
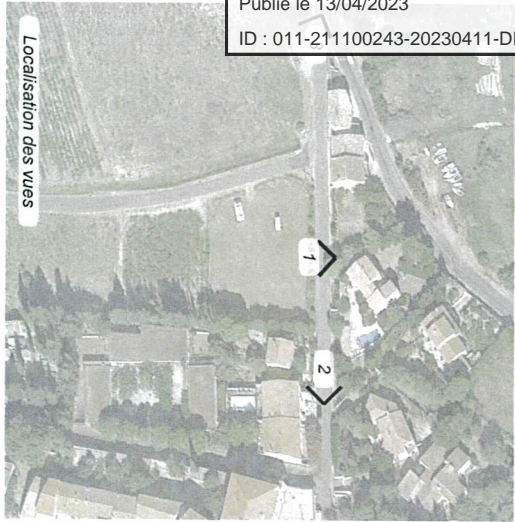
Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



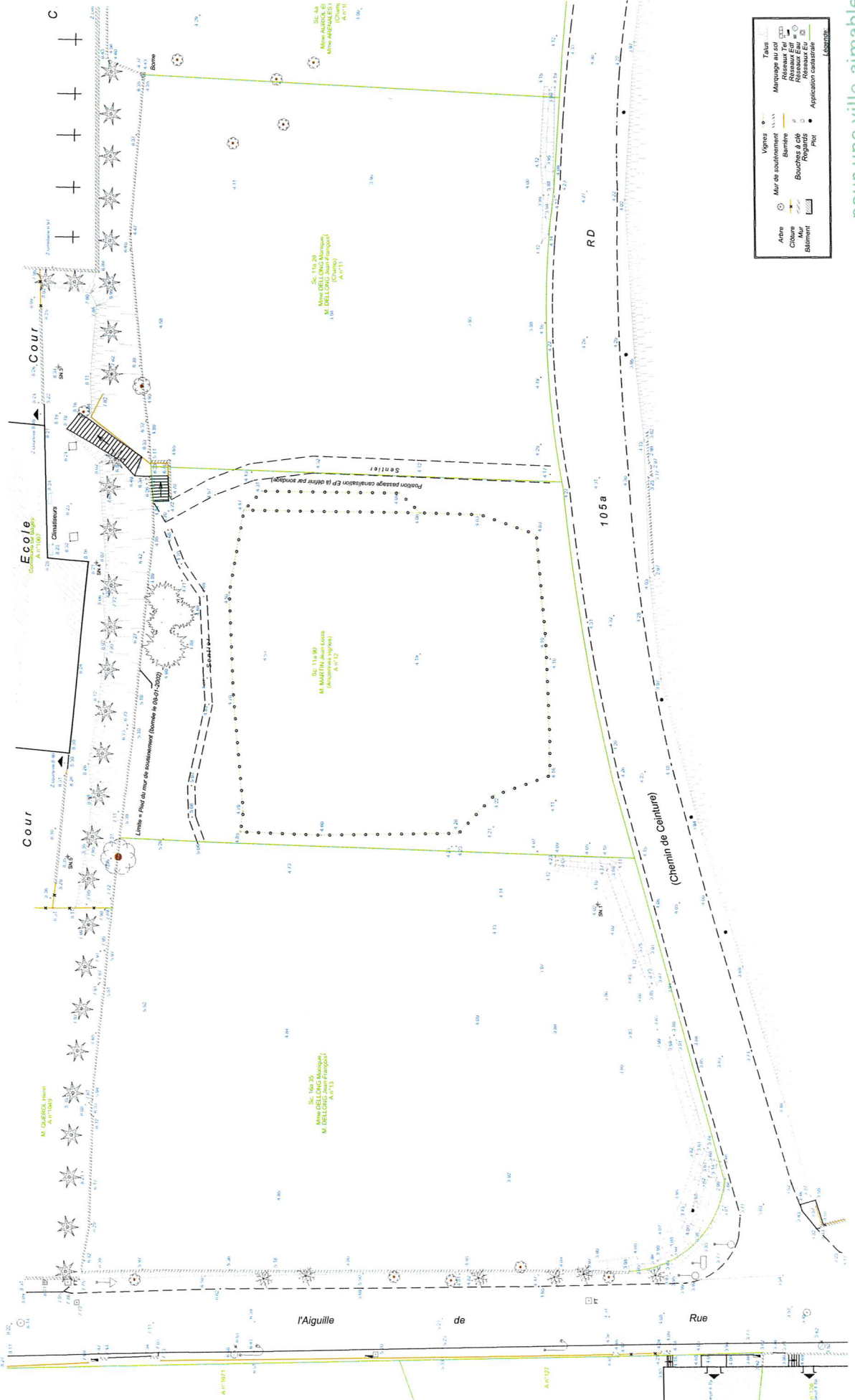
PLANTATION

parking relais, un emplacement au pied du centre-bourg



IMPLANTATION

Terrain existant 1-300^{ème}



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



pour une ville aimable
+ Atelier Infra

Point d'information
 et Sanitaires

Collecteurs de déchet communaux

Abris et quai bus

Espace vert et aire de
 jeux pour enfants

Espaces vert accessibles aux usagers:

Stationnement:
4000M²
66 places dont 2 PMR
Environ 1900m²



- LEGENDES**
- Limites parcelaires des terrains concernés par le permis d'aménager
 - 14376 Alimètre projet
 - 2 Coles projet
 - Pente en % projet
- REVÈTEMENTS**
- Emrodé grenaille calcaire
 - Grave non traitée - GNT
 - Cheminement piéton en béton de coquillage
 - Espace vert entretenu
- MOBIILIER**
- Table et banc de pique nique bois flotté
 - Garniture bois flotté
 - Banc bois flotté
 - Arceau vélo
 - Séparateur stationnement bois flotté
 - Demi-portique tournant entrée parking
 - Collecteur déchet communal
 - Abris bus pour déserte scolaire
 - Borne de chargement électrique
 - Mât arçature éclairage public
- PLANTATIONS**
- Arbres
 - Arbustes et vivaces



AMÉNAGEMENT

Un ancrage au contexte existant, principes d'implantation

Le parking relais est implanté à l'angle de la rue de l'Aiguille et du chemin de Ceinture à l'entrée et en contre-bas du centre-bourg, une situation idéale pour capter un grand nombre d'automobilistes et valoriser l'entrée de la commune. L'entrée et la sortie du parking pour les véhicules se font sur le chemin de ceinture.

Des accès piétons sont créés depuis le parking vers la rue de l'aiguille qui mène au centre-bourg.

L'accès à la cour de l'école, déjà existant, est conservé tandis qu'un cheminement et un quai bus sont créés dans sa continuité afin d'assurer le ramassage scolaire non plus dans le centre-bourg contraint et étroit pour un bus, mais sur le chemin de Ceinture, plus facilement accessible aux services de ramassage scolaire.

Des collecteurs de déchets et ordures ménagères collectifs sont également implantés dans le cadre du projet le long du chemin de Ceinture. Sont également intégrés au projet deux sanitaires et un point d'information, tous trois établis au sein d'un même édifice de 13m². Ce dernier s'intègre dans la trame construite de la commune, en étant implanté en recul de la voirie, avec un faîtage parallèle à la rue comme de nombreux bâtiments du centre-bourg. Le choix des matériaux lui permet également de s'intégrer au patrimoine architectural et paysager de la commune.

Enfin, sont intégrés au projet des bornes pour les voitures et vélos électriques, ainsi qu'une borne forain.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

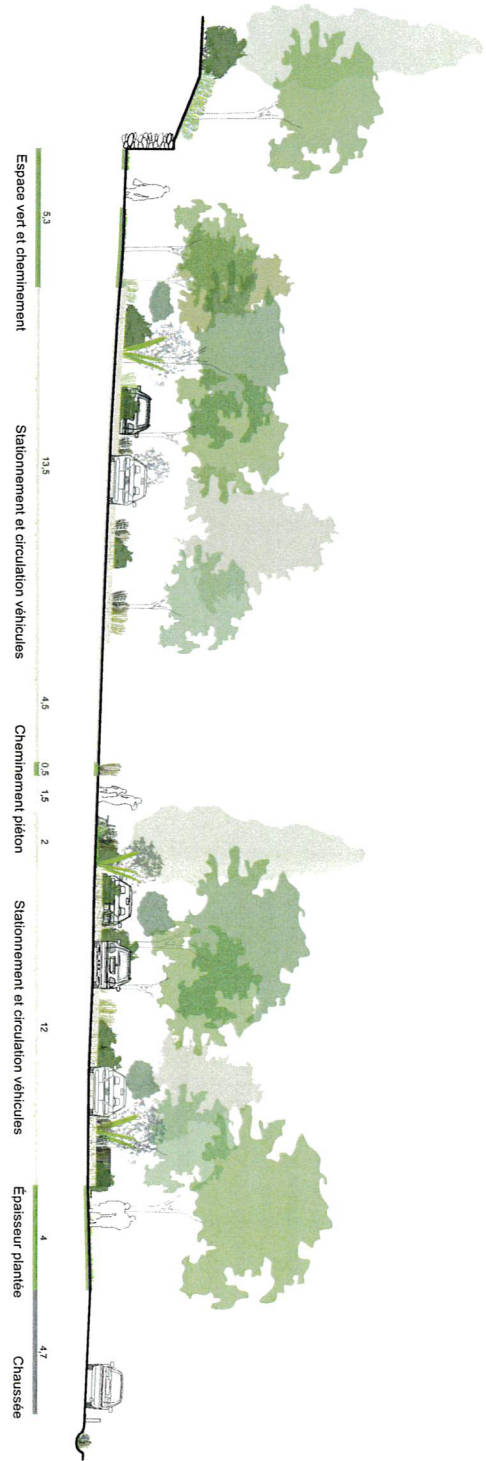
Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

L'aménagement proposé ici à pour volonté de ne pas dénaturer le site et son terrain, ni le patrimoine architectural, paysager et culturel de Bages.

Pour cela, la topographie du site est respectée, des éléments perméables sont employés, et surtout la végétation locale et adaptée au climat (en partie le du site) est mise en œuvre.

La végétation joue d'ailleurs un rôle primordial dans la composition du projet. Elle vient séquençer différentes poches de stationnement grâce à des bandes plantées de 3 mètres d'épaisseur. Elle vient également ceinturer les espaces de stationnements. Dans cette épaisseur végétale sont répartis différents usages : aire de pique nique, point d'information, sanitaires, aire de jeux, aire de collecte des déchets, arrêt de bus... Ces espaces verts végétalisés permettent également de mettre à distance les véhicules et d'intégrer le parking à la masse végétale et urbaine de la commune.



PALETTE VÉGÉTALE

Valoriser l'existant

Des trois parcelles concernées par le projet, une est déjà employée comme parking tandis que les deux autres sont laissées libres d'entretien. Elles sont doucement devenues des friches viticoles qui représentent des ressources végétales à transplanter et à mobiliser, comme les pieds de vignes, qui font écho au patrimoine local à valoriser.



Photographies du 15-04-21



Laurier rose



Vigne



Olivier



Neprun alaterné

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

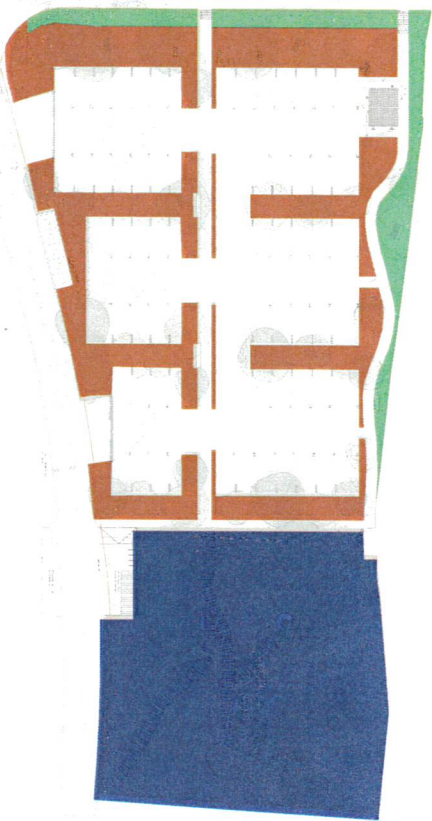


pour une ville aimable
+ Atelier Infra



STRATÉGIE VÉGÉTALE

L'aire de stationnement comme lisière entre tissus urbain, garrigue et vigne.



L'aire de jeux



Melia azedarach



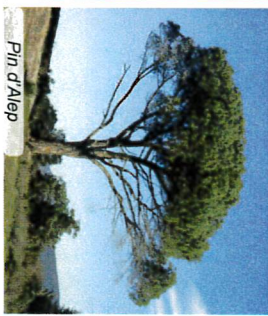
Prunellier



Vigne

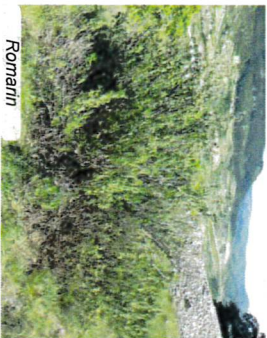


Erable de Montpellier

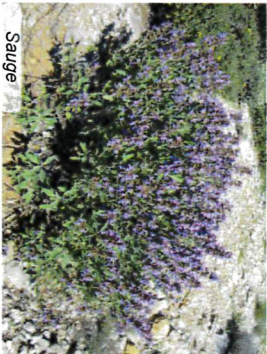


Pin d'Alep

Le talus



Romarin



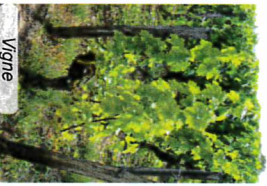
Sauge



Thym



Verveine de Buenos Aires



Vigne

L'aire de stationnement



Vigne



Azerolier



Pistachier lentisque



Neprun alatare



Chêne kermès



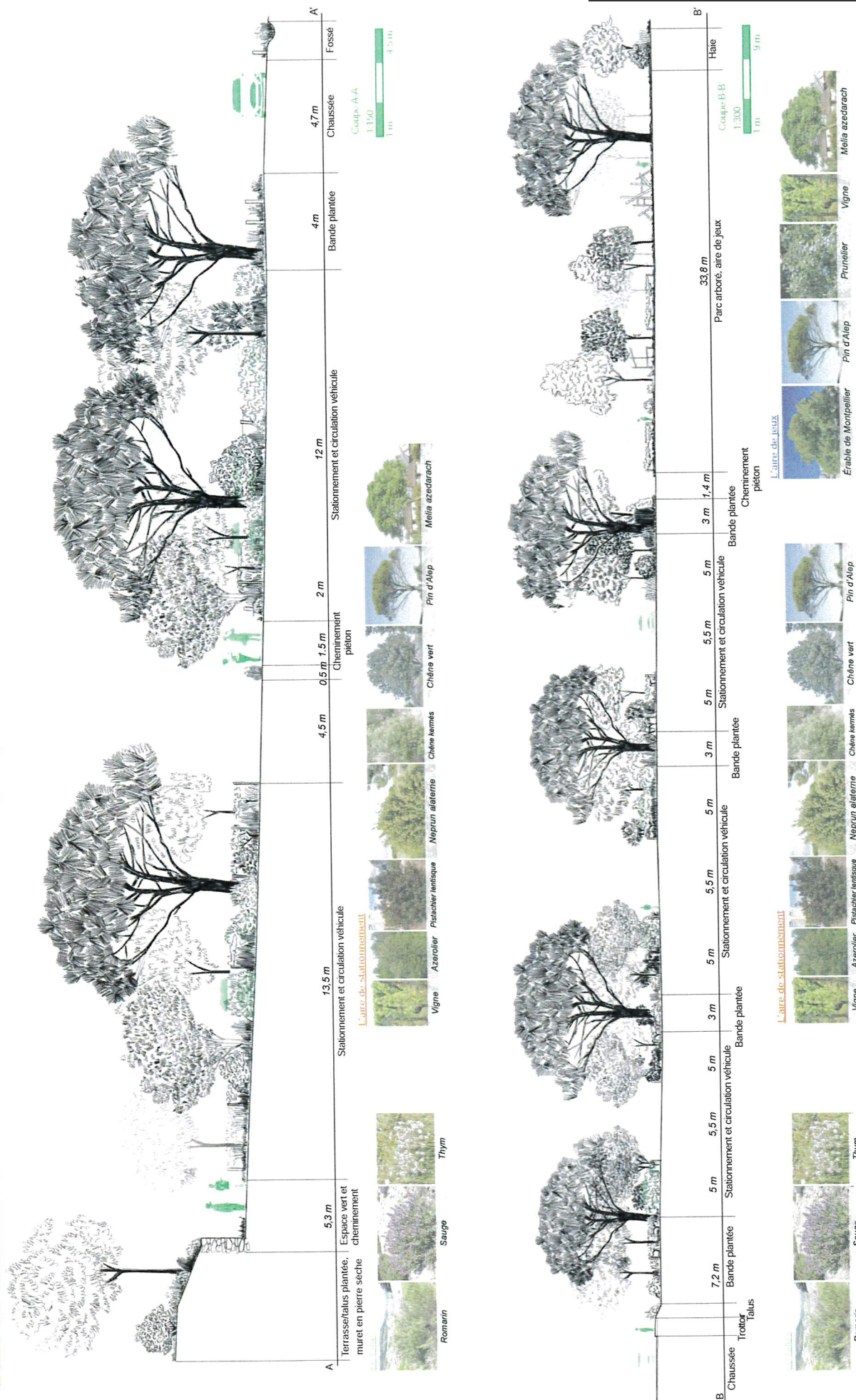
Chêne vert



Pin d'Alep

STRATÉGIE VÉGÉTALE

L'aire de stationnement comme lisière entre tissu urbain, garrigue et vigne.



pour une ville aimable
+ Atelier Infra

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE





Vue de l'entrée ouest de Bages après l'aménagement du parking relais au pied du centre-bourg.

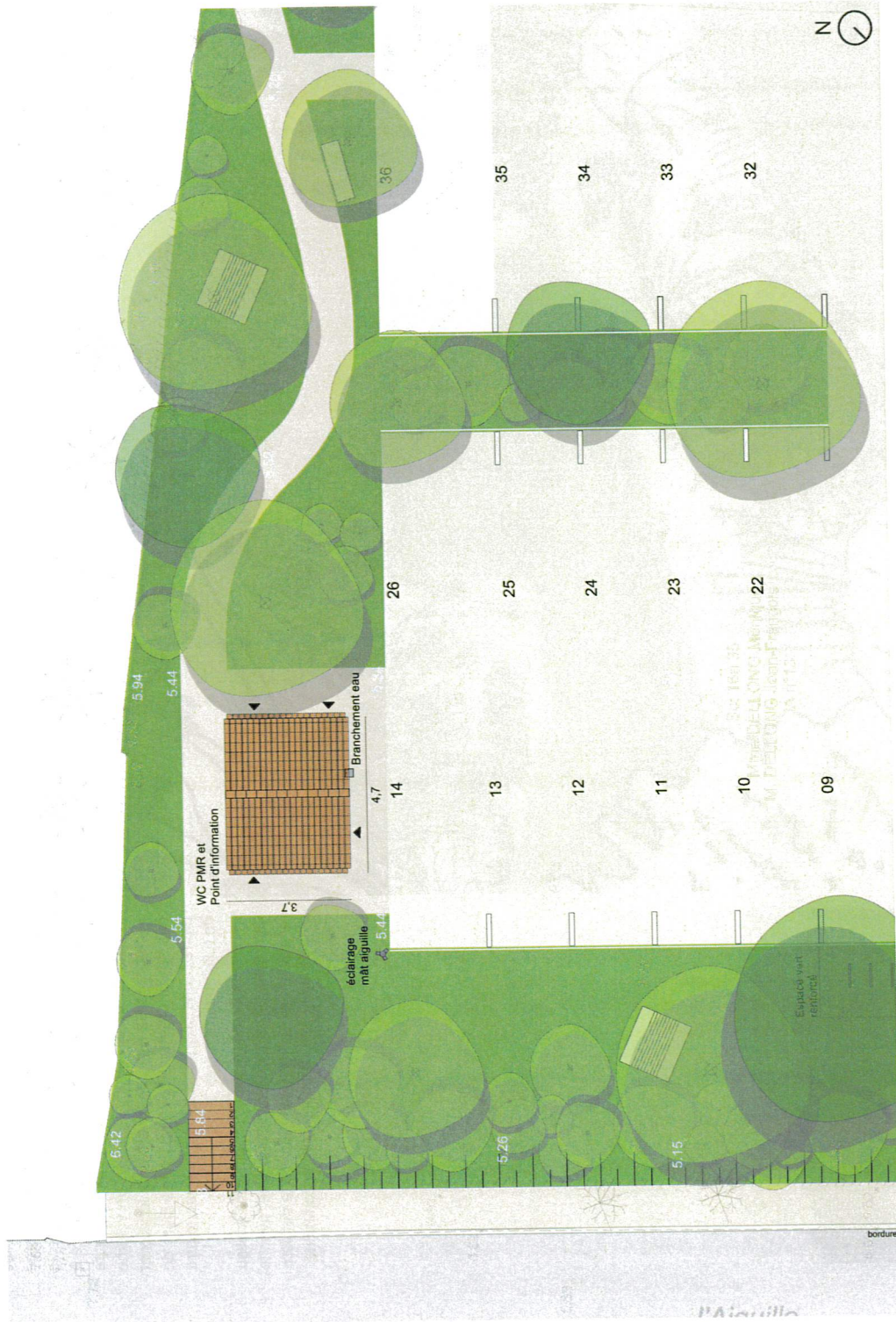
L'implantation d'une végétation locale (pour une part extraite du site) et adaptée au climat permet au parking relais de se fondre dans le cadre paysager de la commune. Les masses végétales qui se veulent, à terme, denses et fournies, ont vocation à camoufler les véhicules, à préserver, voir à favoriser la biodiversité et à apporter de l'ombre et du confort aux usagers. Ce projet et le travail attentif porté sur la végétation permettra tant de marquer l'entrée de ville principale que de valoriser le patrimoine paysager de la commune.



AMÉNAGEMENT

Le point d'information, l'imaginaire de la cabane de vigneron

Au projet du parking relais est également intégré un petit édifice de moins de 13m² abritant un point d'information et deux sanitaires PMR. Ce dernier est situé aux abords des espaces verts qui ceinturent le parking et intègrent des espaces de piques-niques ou de repos.



- LÉGENDES**
- Limites parcelaires des terrains concernés par le permis d'aménager
 - 143.16 Altimétrie projet
 - 2 Cotes projet
- REVÊTEMENTS**
- Enrobé granaille calcaire
 - Grave non traitée - GNT
 - Cheminement piéton en béton de coquillage
 - Espace vert enherbé
- MOBILIER**
- Table et banc de pique nique bois flotté
 - Garnielle bois flotté
 - Banc bois flotté
 - Arceau vélo
 - Séparateur stationnement bois flotté
 - Demi-portique tournant entrée parking
 - Collecteur déchet communal
 - Abris bus pour déserte scolaire
 - Borne de chargement électrique
 - Borne électrique forain
 - Mât aiguille éclairage public
- PLANTATIONS**
- Arbres
 - Arbustes et vivaces

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



pour une ville aimable
+ Atelier Infra



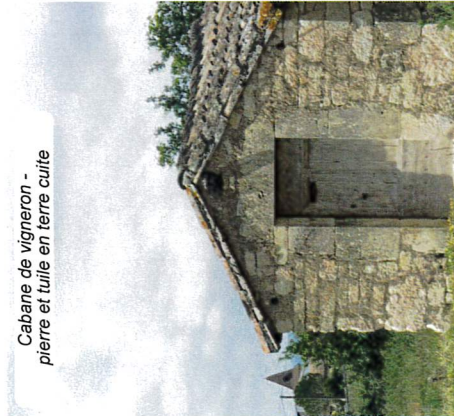
L'édifice abritant le point d'information et les sanitaires adopte le langage du patrimoine architectural et culturel du territoire de la commune. En effet, ce dernier fait référence à la typologie de la cabane de vigneron, une figure récurrente de la région. Il s'agit d'un volume simple, réalisé avec des matériaux locaux et des savoirs faire traditionnels : des murs de pierres, une charpente en bois et une toiture de tuile en terre cuite.

L'implantation de l'édifice s'intègre dans le tissu bâti en se plaçant en recul de la voie, avec le faîtage parallèle à cette dernière : à la manière d'une majorité de bâtiment dans la commune.



AMÉNAGEMENT

Le point d'information, l'imaginaire de la cabane de vigneron

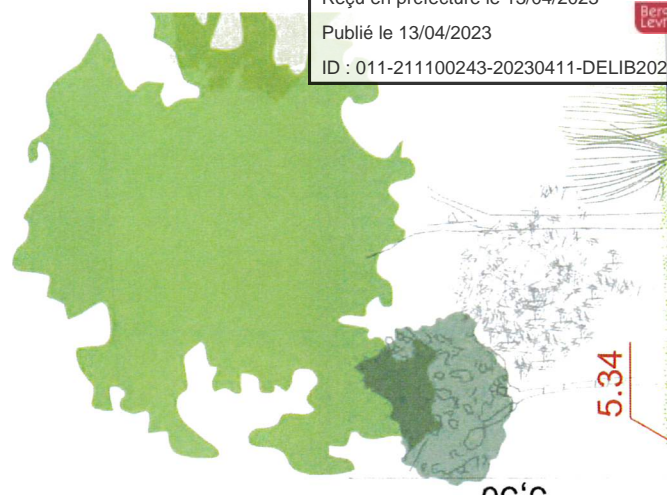
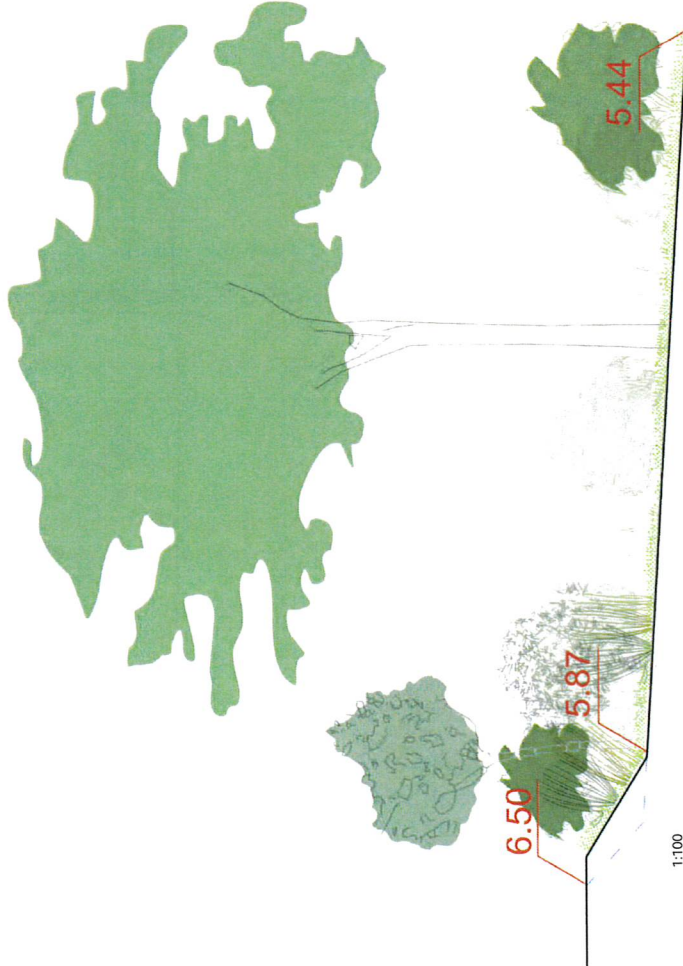
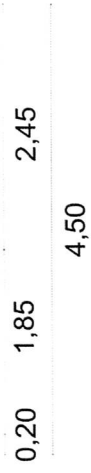
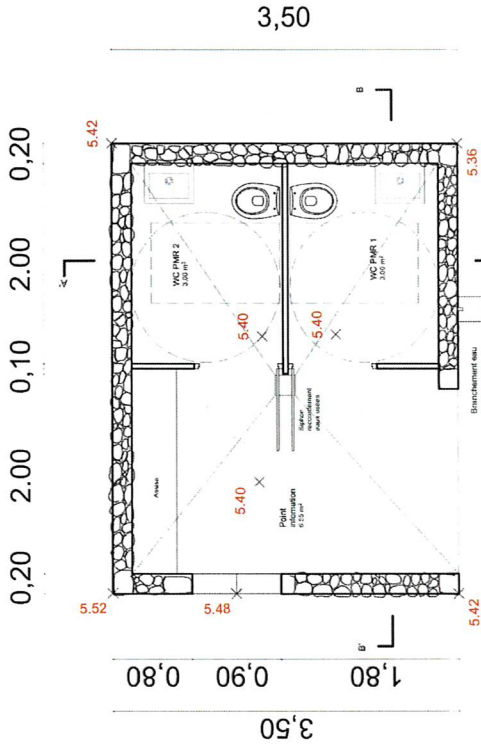


Cabane de vigneron -
pierre et tuile en terre cuite



Le plan de l'édifice, tout comme sa forme générale, est simple. Le point d'information, un espace ouvert et couvert dans lequel une assise prend place donne accès à deux sanitaires PMR, positionnés en symétrie.

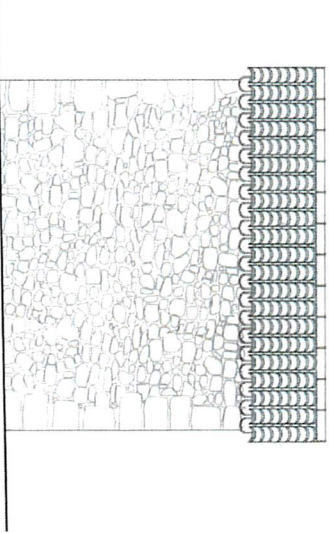
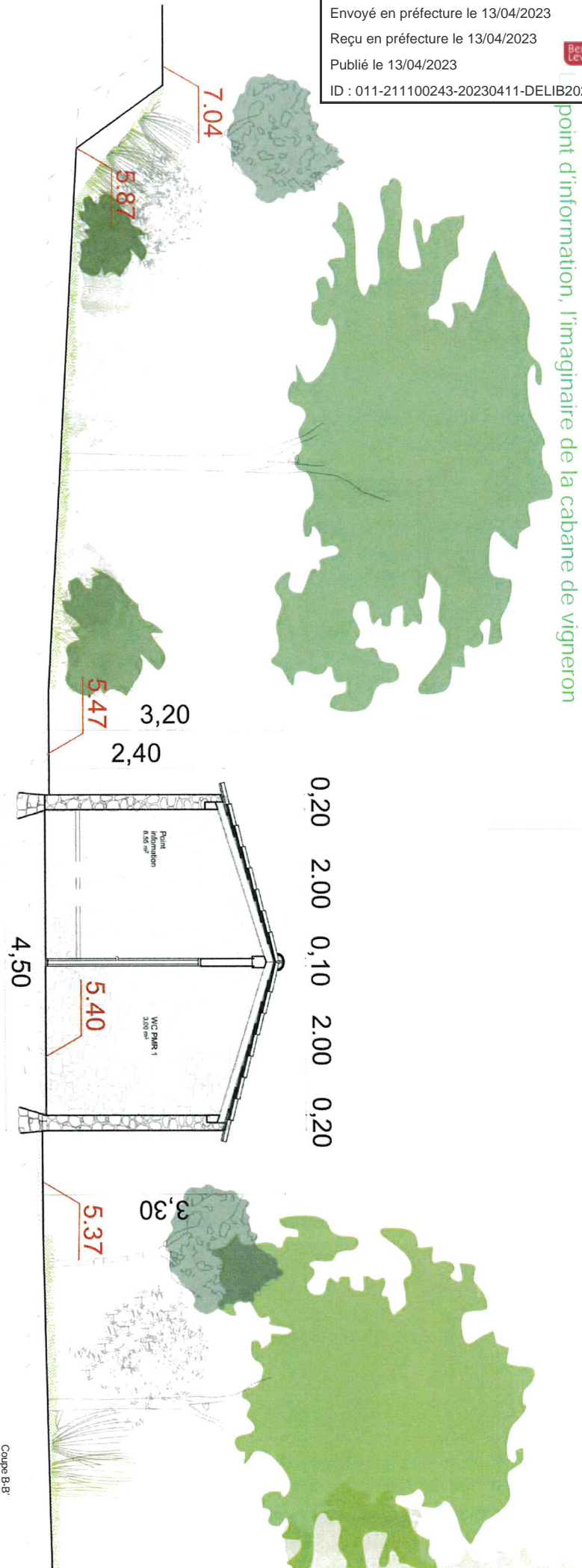
Pour des questions d'entretien, un revêtement unique recouvrira le sol qui pourra être nettoyé en une seule action grâce au siphon placé au centre de l'édifice. Les parois intérieures seront quant à elles des plaques fines de métal, qui contrasteront avec le caractère traditionnel de l'édifice depuis l'extérieur.



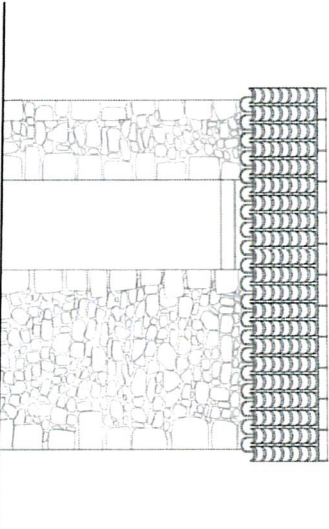


POINT D'INFORMATION ET SANITAIRE

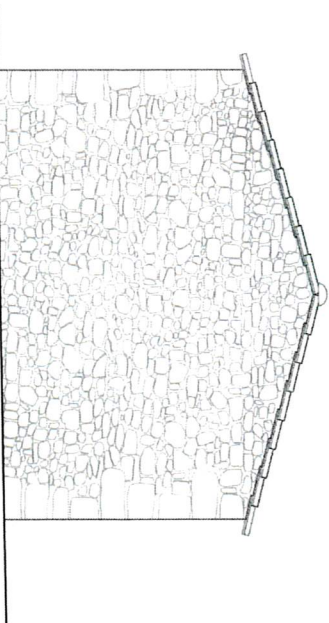
point d'information, l'imaginaire de la cabane de vigneron



Elevation sud-ouest



Elevation nord-est



Elevation sud-est

pour une ville aimable
Atelier Infra

AMÉNAGEMENT

Le point d'information, l'imaginaire de la cabane de vigneron

Cet édifice accueillant du public n'est pas considéré comme un ERP mais comme une IOP (installation ouverte au public).

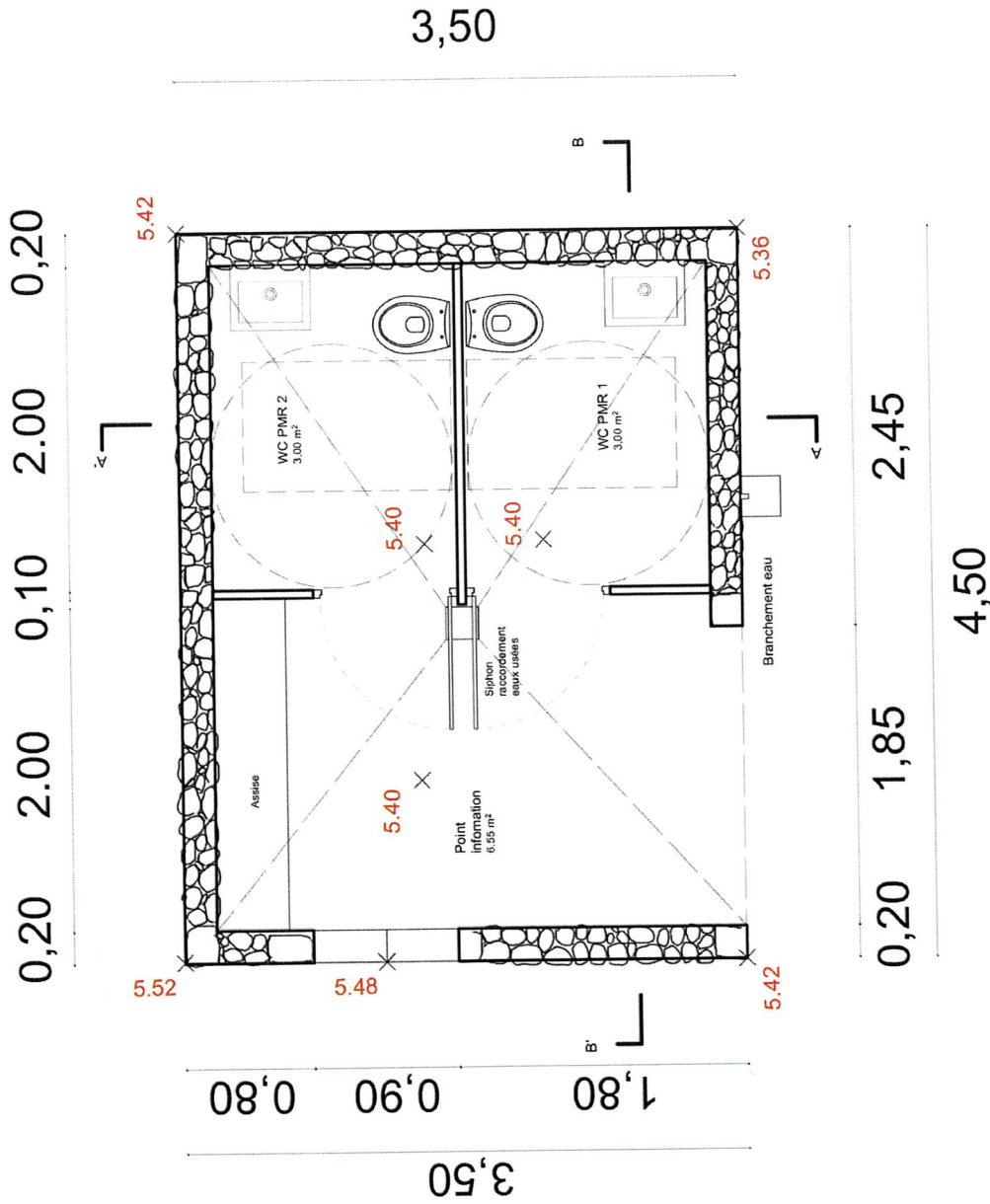
Ces équipements, ouverts à la circulation publique, se doivent de répondre aux exigences des réglementations accessibilité, des Installations Ouvertes au Public (IOP), de la voirie et des espaces publics.

Pour les IOP, tout comme pour la voirie et les espaces publics ces obligations sont formalisées par les Décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006. En ce sens, tous travaux réalisés sur voiries et espaces publics sont soumis à cet arrêté.

A noter qu'une IOP, créée ou modifiée n'est pas soumise à la procédure des articles L111-8-1 à L111-8-3, et L111-8-3-1 quant à l'autorisation d'ouverture. C'est donc à nous, maître d'œuvre, de nous assurer que les travaux achevés soient bien conformes.

En ce sens les caractéristiques suivantes seront respectées afin d'assurer l'accessibilité aux sanitaires créés :

- un espace de manœuvre de 1.50m de diamètre;
- un espace d'usage de 0.80mx1.30m latéral à la cuvette;
- une cuvette dont la hauteur prise sur le dessus, se situe entre 0.45m et 0.50m du sol, abattant inclus (axe de la cuvette entre 0.40 et 0.50 du mur arrière);
- un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré;
- une barre d'appui dont la partie horizontale, située à côté de la cuvette, sera positionnée à une hauteur comprise entre 0.70m et 0.80m du sol afin de permettre le transfert et le relevage d'une personne en fauteuil roulant. Celle-ci sera positionnée à une distance comprise entre 0.40m et 0.45m de l'axe de la cuvette;
- un lave-main dont le plan supérieur est situé à plus de 0.40m d'un angle rentrant, à une hauteur maximale de 0.85m et comporte un vide en partie inférieure d'au moins 0.30m de profondeur, 0.60m de largeur et 0.70m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant;
- robinetterie ou cellule de déclenchement à plus de 0.40m de l'angle;
- des équipements accessibles en position assis (hauteur entre 0.90m et 1.30m).



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

Berger
Levrault



pour une ville aimable
+ Atelier Infra

Les revêtements proposés pour l'aménagement du parking relais

soient :

la grave non traitée (GNT) :

- o Utilisé pour les espaces circulés par des
voitures et les espaces de stationnement

béton de coquillage :

- o Utilisé pour les cheminements piéton dans le parking
et dans les espaces verts

- o Ces chemins seront traités en béton de coquillage
car il s'agit d'un revêtement perméable, réalisé à partir de déchets
de la pêche locale

- L'enrobé grenaille calcaire :

- o Utilisé uniquement pour les stationnements PMR,
afin d'assurer leurs accessibilités

- Le bois flotté :

- o Utilisé pour réaliser des cheminements en pas japonais
dans la partie de l'aménagement pensée comme un espace public
végétalisé

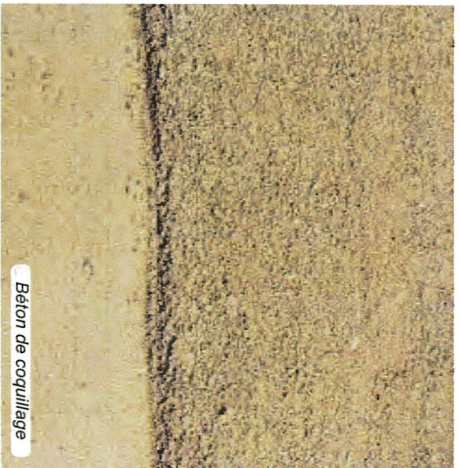
Les matériaux proposés pour l'aménagement du parking relais
sont :

- Le bois flotté

- o Matière utilisée pour le mobilier ou les différents
éléments qui participent de l'aménagement du parking (banc,
table de pique-nique, jeux pour enfants, mais aussi ganivelles et
séparateur de place de parking.)

- La pierre et tuile de terre cuite :

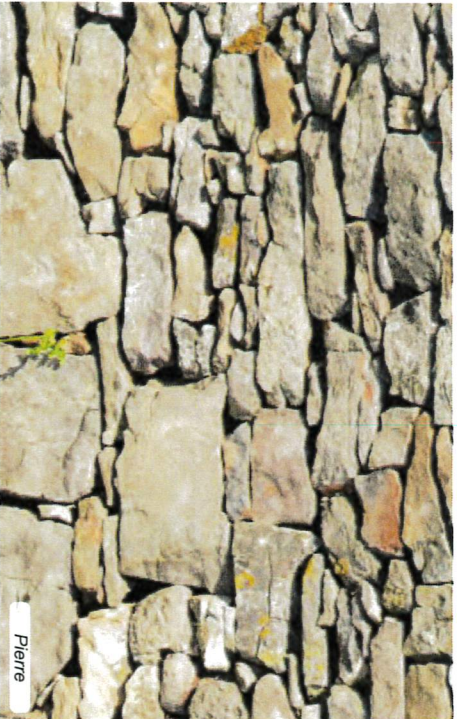
- o Emploi de la pierre et de tuiles de terre cuite pour
construire le petit édifice abritant le point d'information et les
sanitaires



Béton de coquillage



Gravée non traitée



Pierre



Enrobé grenaille calcaire



Bois flotté



Tuile terre cuite



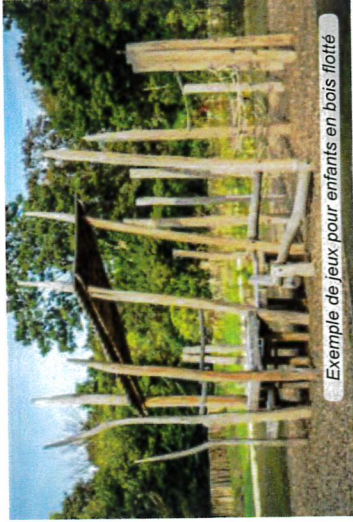
MOBILIER ET ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT

Des matériaux et des savoirs-faire locaux

Pour le mobilier et les éléments participant de l'aménagement du parking, est proposé le choix du bois et du bois flotté.

Ces différents éléments et mobiliers seront réalisés sur mesure par l'association IDEAL (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral) basée à Narbonne, il s'agira :

- Du mobilier :
 - o Des bancs, tables de pique-nique, jeux pour enfants et abris bus
- D'éléments d'aménagement divers :
 - o Séparateur de place de parking, ganivelles, demi-portique tournant marquant l'entrée du parking



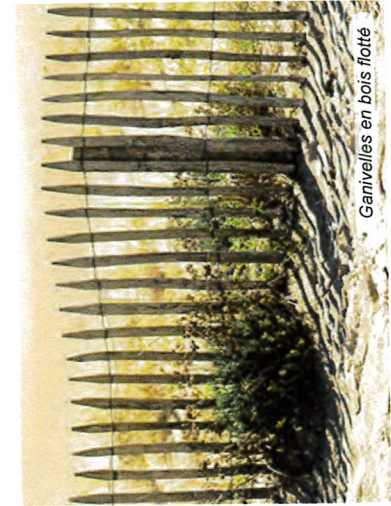
Exemple de jeux pour enfants en bois flotté



Séparatif en bois flotté



Demi-portiques tournant



Ganivelles en bois flotté



Éléments séparatifs en bois flotté



Chantier en cours de l'association IDEAL

+ Atelier infra
pour une ville aimable

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13/04/2023
ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE

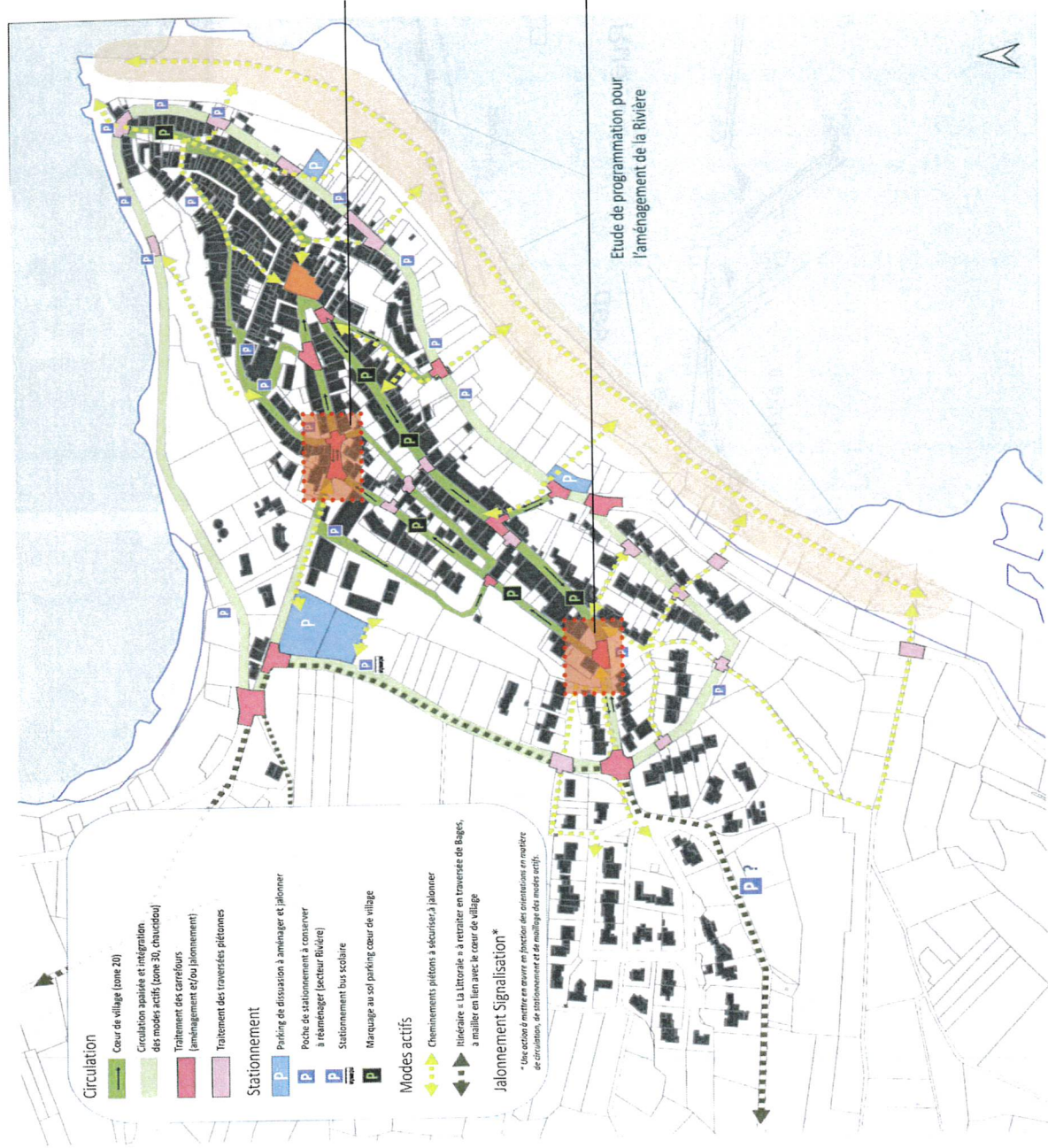


LA REQUALIFICATION DES INTERSECTIONS
DE LA RUE DES ANCIENS MOULINS ET DE LA
RUE DE L'ANCIEN PUIITS

PLAN GUIDE CENTRE-BOURG

Extrait de l'étude de circulation, de stationnement et de jalonnement du centre-bourg réalisée en 2021

Un plan de circulation, de stationnement et de jalonnement du centre-bourg a été réalisé par Ekocité, une agence spécialisée dans le développement, l'aménagement et la gestion durable des territoires. Cette étude menée sur le centre-bourg a été réalisée en parallèle et dans le cadre de l'étude de programmation pour l'aménagement de la rivière datant de 2021. Elle a mis en avant un certain nombre d'enjeux à mobiliser dans une stratégie d'aménagement à long terme à l'échelle du centre-bourg. Dans le cadre de ce permis d'aménager, deux intersections sont requalifiées, chacune d'elles ayant été identifiée dans le plan guide de circulation, de stationnement et de jalonnement du centre-bourg. Elles s'établissent comme des portes d'entrées pour le centre-historique de Bages.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



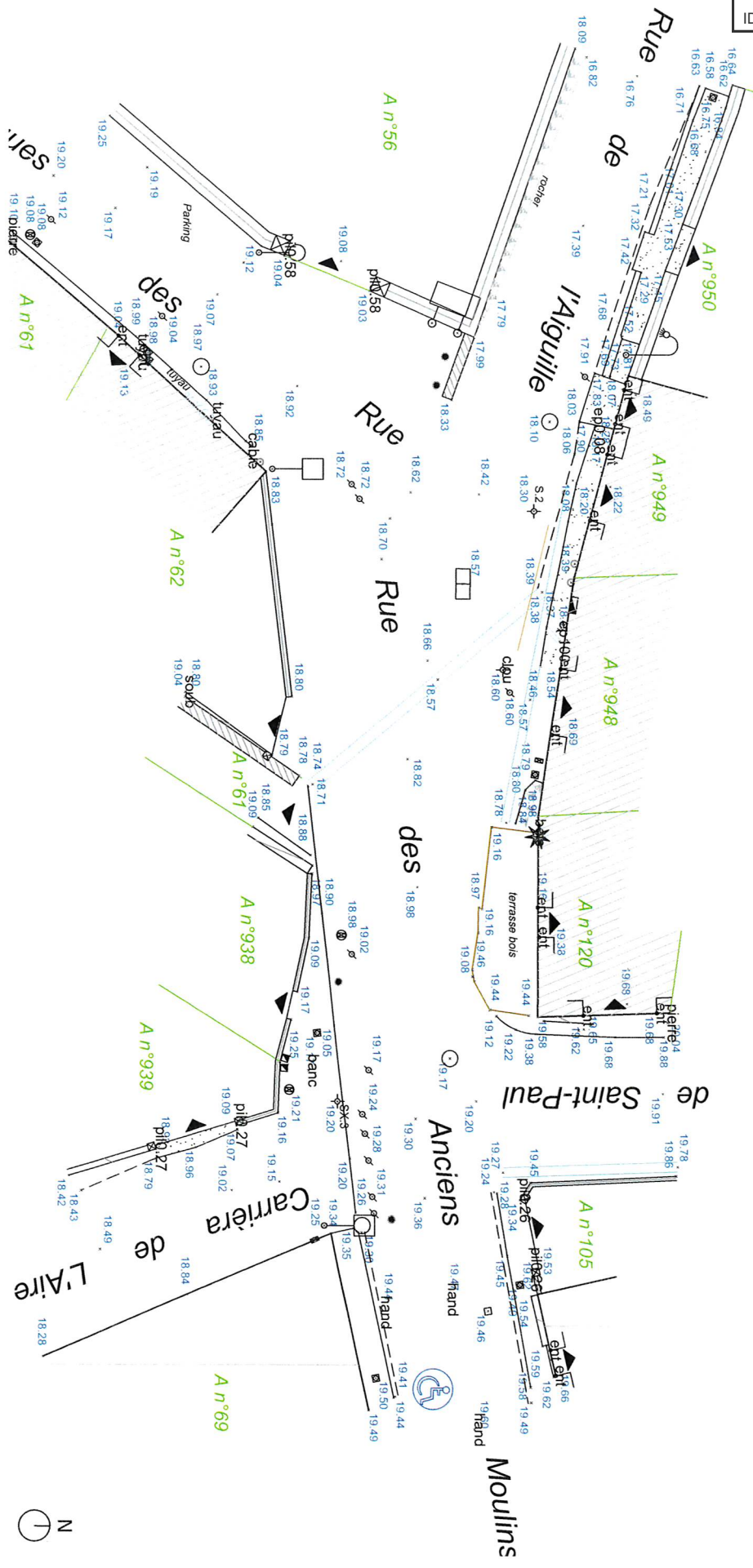
PLANTATION

Terrain existant 1-150ème

La section de la rue des anciens moulins est située à l'ouest de la commune de Saint-Paul de l'Aiguille. Depuis le parking relais situé en contre-bas du cœur ancien de la commune, l'établissement est établi comme l'entrée principale du bourg de la commune.



Photothèques du 08-09-22



pour une ville aimable
Atelier Infra

AMÉNAGEMENT

Plan de composition 1-150^{centim}



Pour la requalification de cette intersection, qui s'établit comme l'entrée principale du centre-bourg, la végétation prend une place nouvelle dans un contexte aujourd'hui très minéral.

Une épaisseur végétale a été créée en pied de façade. Au pied des façades nord, concernées par une topographie importante, des bacs de plantations en pierres sèches ont été créés en terrasse tandis qu'au pied des façades sud des massifs plantés prennent places.

Des plantes vivaces, des grimpanes et deux arbres apporteront de la

fraîcheur et de l'ombre à cet espace public.

En dehors de ces espaces plantés la chaussée est aménagée comme un espace partagé où piétons, cyclistes et véhicules cohabitent.

Le choix de matériaux et revêtements adaptés au contexte (pierres sèches, opus incertum, enrobé grenaillé calcaire) et d'une végétation locale et résistante au climat a pour but de préserver le patrimoine architectural et culturel de la commune tout en proposant des espaces agréables et confortables pour les différents usagers.

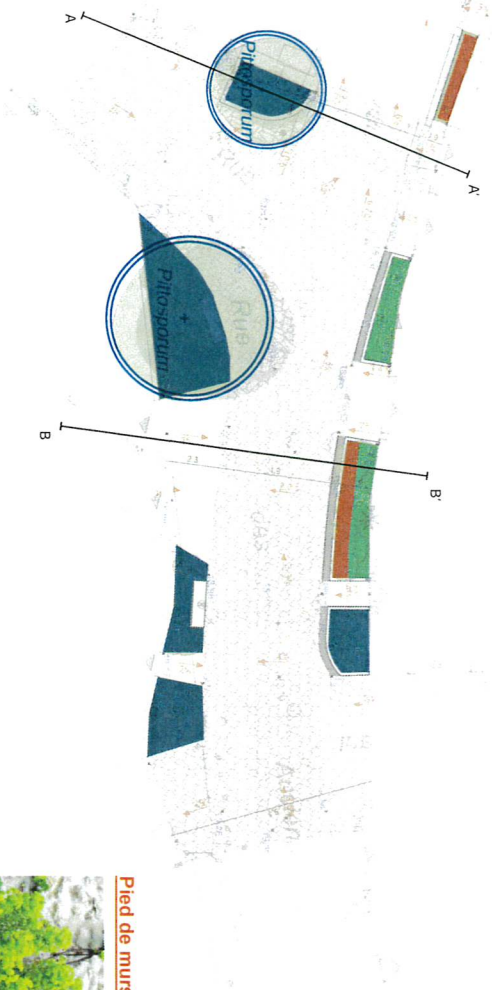
- ANNOTATIONS**
- 14.3.16 Allimétrie projet
 - 2 Côtés projet
 - Pente en %, projet
- REVÊTEMENTS**
- Enrobé grenaillé calcaire
 - Opus incertum
 - Espace vert emherbé

- MOBILIER ET AMÉNAGEMENT**
- Banc bois flotté
 - Muret pierre sèche
 - Caniveau pierres 30x30cm
 - Caniveau béton 30x30cm
 - Caniveau grille 30x30cm
- PLANTATIONS**
- Arbres
 - Arbustes et vivaces

pour une ville aimable
+ Atelier Infra

STRATÉGIE VÉGÉTALE
 pour maîtriser l'entrée principale du bourg

- Valoriser le cadre de vie et la qualité paysagère des façades par des grimpantes.
- Favoriser des plantes vivaces, rudérales, qui se ressèment en pied de murs et dans les massifs. Limiter l'entretien et encourager les dynamiques végétales des massifs, peu gourmand en eau et adaptés aux conditions climatiques futures.
- Faire du pitosporum un marqueur du carrefour et de l'entrée de ville.
- Diversifier les strates de végétations, ce qui favorise la biodiversité et contribue à la création d'une ambiance végétale agréable.



Grimpantes



Jasmin

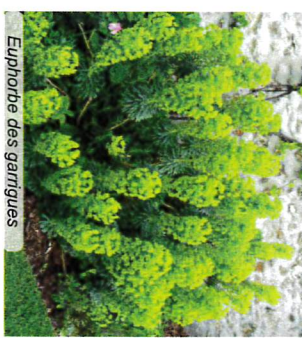


Chevrefeuille



Bignone

Pied de murs



Euphorbe des garrigues



Mauve



Rose trémière

Massifs



Sedum, Orpins des rochers



Ciste de Montpellier



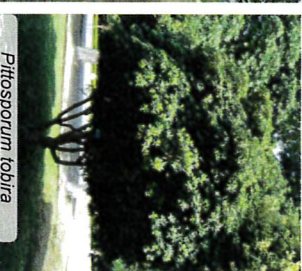
Acanthes



Viperine



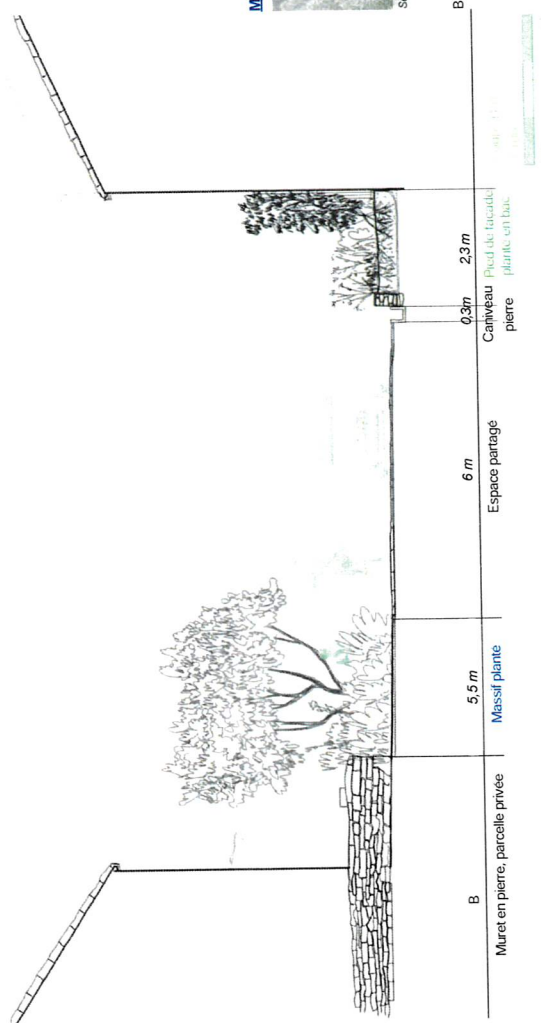
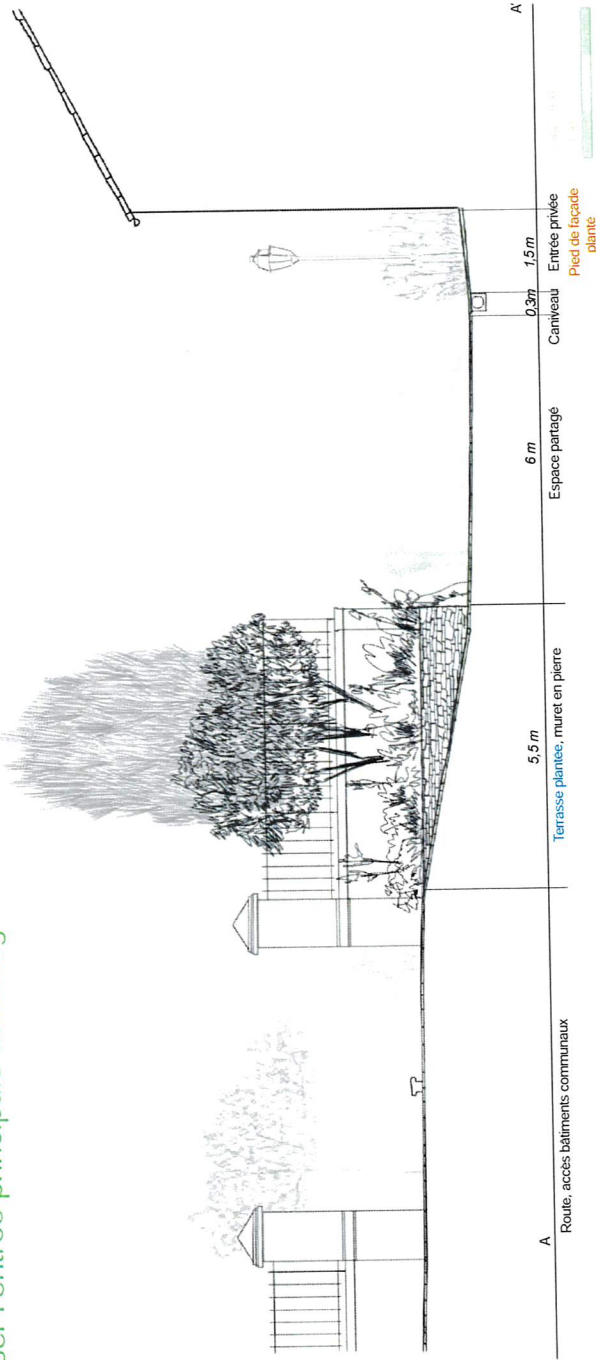
Germandrée arbustive



Pitosporum tobira

STRATÉGIE VÉGÉTALE

Valoriser l'entrée principale du bourg



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le 13/04/2023
 ID : 011-211100243-20230411-DELIB2023013-DE



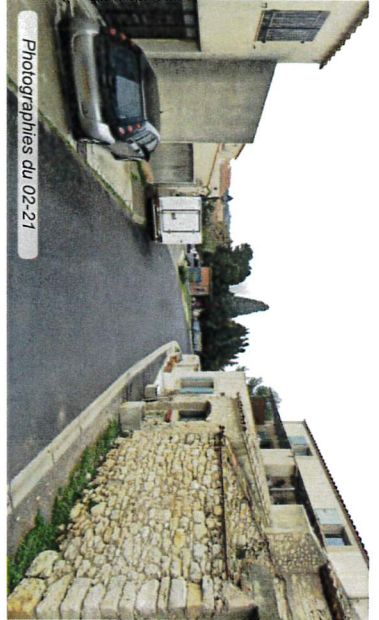
pour une ville aimable
 + Atelier Infra



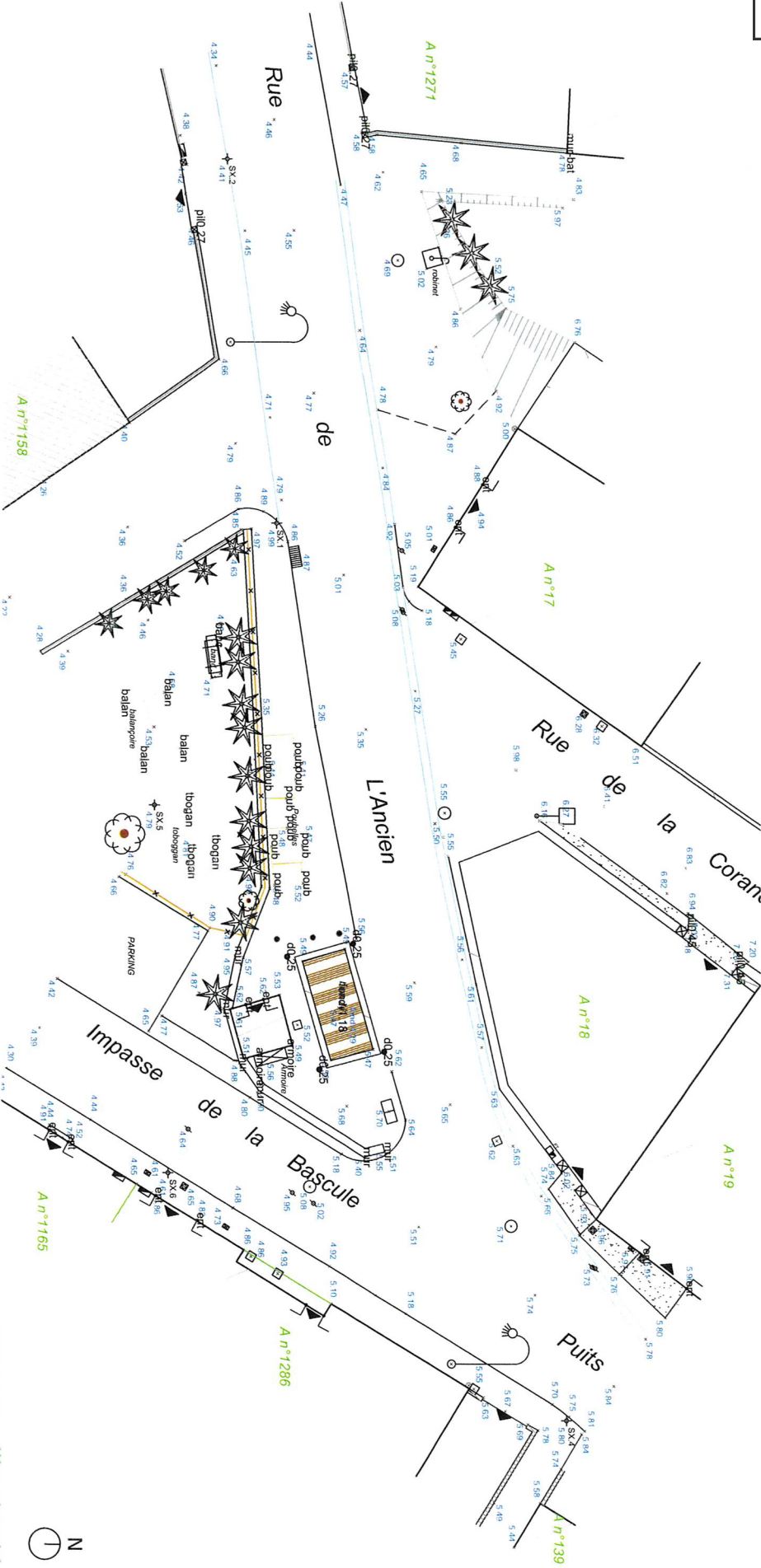
PLANTATION

Terrain existant 1-200ème

L'intersection de la rue de ancien puits est située au sud de Bages. De ce fait, la section de la commune, elle marque la distinction entre le bourg et son léger développement pavillonnaire. L'ancien puits est établi comme l'entrée secondaire du bourg de la commune.



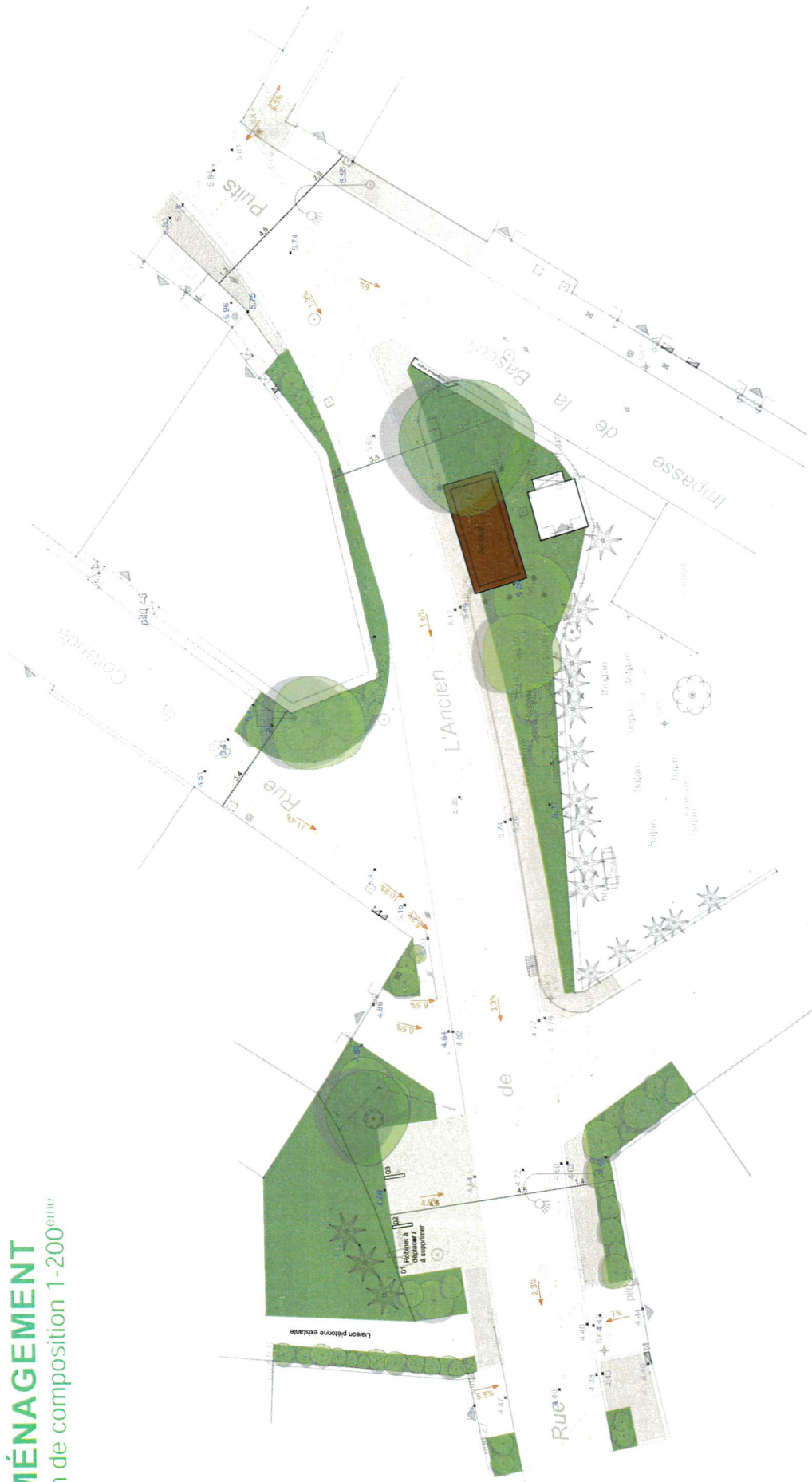
Photographies du 02-21



pour une ville aimable
Atelier Infra

AMÉNAGEMENT

Plan de composition 1-200^{ENTRÉE}



ANNOTATIONS	
143.16	Aliminaire projet
2	Côtes projet
	Pente en % projet
REVÊTEMENTS	
[Symbol]	Erobre grenailé calcaire
[Symbol]	Béton de coquillage
[Symbol]	GNT (Grave non traitée)
[Symbol]	Espace vert enherbé

MOBILIER ET AMÉNAGEMENT	
[Symbol]	Bascule existante
[Symbol]	Caniveau bordure béton
[Symbol]	Séparateur bois flotté
PLANTATIONS	
[Symbol]	Arbres
[Symbol]	Arbustes et vivaces

du trafic routier et à apaiser les déplacements des mobilités douces. Le choix de matériaux et revêtements adaptés au contexte (erobé grenailé calcaire, béton de coquillage pour les circulations piétonnes, GNT pour les stationnements) et d'une végétation locale et résistante au climat à pour but de préserver le patrimoine architectural et culturel de la commune tout en proposant des espaces agréables et confortables pour les différents usagers.

Pour la requalification de cette intersection, qui s'établit comme l'entrée du centre-bourg historique au sud de la commune, la présence de la végétation est renforcée et la chaussée est pensée comme un espace partagé. Des massifs plantés d'une végétation locale et adaptée au climat sont intégrés en pied de façades lorsque cela est possible et la chaussée est repensée. Par une distinction de revêtement, mais pas de niveau, un espace de circulation pour les piétons est matérialisé. La distinction de revêtement au niveau des intersections à vocation à réduire la vitesse



pour une ville aimable
 + Atelier Infra

STRATÉGIE VÉGÉTALE

Produire la végétation au sein du tissu bâti

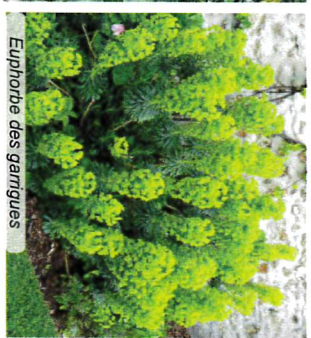


Abords de la bascule



- Structurer les espaces publics par le végétal et désimpermeabiliser les espaces résiduels.
- Articuler les milieux naturels et le tissu urbain.
- Mettre en scène le petit patrimoine (la bascule).
- Valoriser un cadre de vie végétal, fleuri et évolutif (cycle de vie des plantes).

Pied de murs

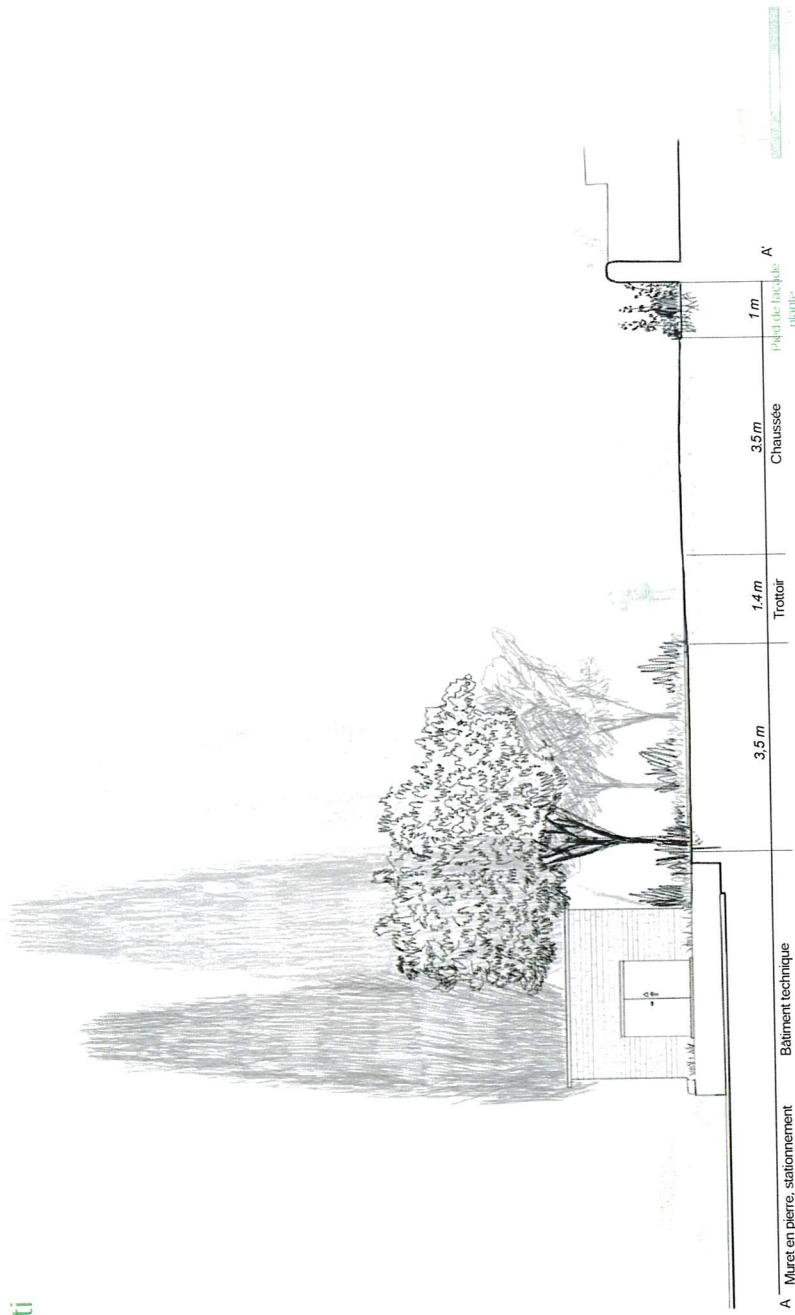


Talus de garrigue



AMÉNAGEMENT

Introduire la végétation au sein du tissu bâti



Abords de la bascule



Chêne vert



Ballote



Armoise



Germandrée arbuscive

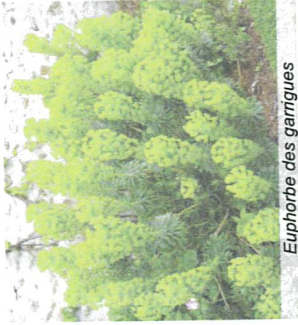
Pied de façade



Ptilosporum tobira



Acanthes



Euphorbe des garrigues



Mauve



Rose trémière

Massif



Les revêtements proposés pour l'aménagement des intersections

Opus incertum :

- o Utilisée pour l'intersection de la rue des anciens moulins afin de marquer l'entrée principale dans le centre-bourg

Enrobé grenaillé calcaire :

- o Utilisé pour les deux intersections. Pour l'intersection de la rue des anciens moulins pour les entrées de parcelles, et pour l'intersection de la rue de l'ancien puits pour la chaussée

Le béton de coquillage :

- o Utilisé pour trottoir de l'intersection de la rue de l'ancien puits.

- De la grave non traitée (GNT) :

- o Utilisé pour les espaces de stationnement pour l'intersection de la rue de l'ancien puits

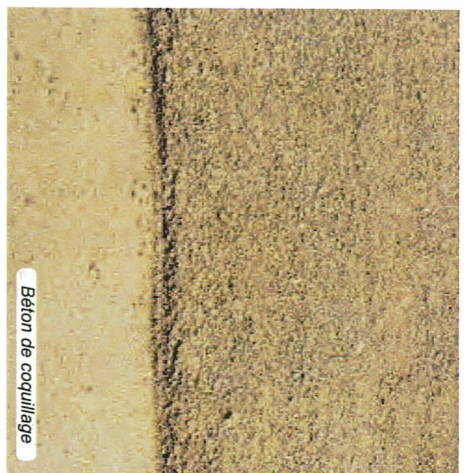
Les matériaux proposés pour l'aménagement des intersections sont :

- Le bois flotté

- o Matière utilisée pour le mobilier urbain mis en œuvre dans l'aménagement des intersections

- La pierre sèche

- o Emploi de la pierre sèche pour construire les murets des bacs de plantations, situés en pied de façade, pour l'intersection de la rue des anciens moulins



Béton de coquillage



Opus incertum



Grave non traitée



Bois flotté



Enrobé grenaillé calcaire



Pierre